

OBJET

CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA BNPI

La Ville a contracté jusqu'à présent des ouvertures de crédit auprès de trois établissements financiers : le Crédit Local de France, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion et la Banque de La Réunion.

L'une de ces lignes de trésorerie venant à échéance à la fin du mois d'août, la Mairie envisage de conclure un nouveau contrat à hauteur de 10 000 000 F avec une autre banque locale, en l'occurrence la BNPI (Banque Nationale de Paris Intercontinentale).

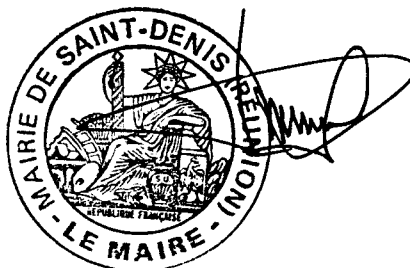
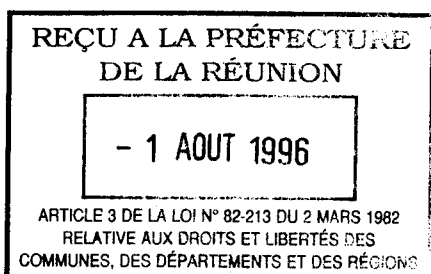
La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la BNPI réunit les caractéristiques suivantes :

- Validité un an à compter de la signature du contrat,
- Montant 10 000 000 F,
- Taux d'intérêt T4M + 0,60 % (incluant la commission Flat),
- Facturation trimestrielle.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la BNPI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/6-06
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 24 juillet 1996

OBJET

CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA BNPI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/6-06 du Maire ;

Vu le rapport de Patrick VISTICOT, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la BNPI pour un montant de 10 000 000 F.

ARTICLE 2

La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la BNPI réunit les caractéristiques suivantes :

- | | |
|------------------|---|
| - Validité | un an à compter de la signature du contrat, |
| - Montant | 10 000 000 F, |
| - Taux d'intérêt | T4M + 0,60 % (incluant la commission flat), |
| - Facturation | trimestrielle. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 JUIL. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

